

Groupe des Infirmier(e)s Francophones Douleur

Association sans but lucratif

Rue au bois, 521 1150 Woluwe Saint Pierre

Adresse électronique : secretariat@gifd.be

Site internet <http://www.gifd.be>

Numéro de compte

Numéro entreprise : **0546.534.325**

RPM Bruxelles



CHARTRE DE CONFIDENTIALITÉ.

(Texte approuvé par l'Organe d'administration de l'ASBL GIFD le février 2023)

L'asbl GIFD a pour but promouvoir et développer la gestion de la douleur dans l'Art Infirmier, les sciences infirmières et la qualité des soins

b. Regrouper tout praticien de l'Art Infirmier intéressé par cette matière, notamment les infirmiers porteurs d'une qualification professionnelle particulière en évaluation et traitement de la douleur ou tout autre titre dans le domaine de la douleur, reconnu en Belgique.

c. Représenter et défendre la profession et l'exercice de l'Art Infirmier en douleur tant du point de vue de l'intérêt professionnel des membres que dans l'intérêt des patients qui leur sont confiés.

L'association GIFD récolte auprès de personnes intéressées par la douleur, un certain nombre de données à caractère personnel qui sont traitées dans la mesure nécessaire à la diffusion d'informations et aux activités organisées par le GIFD.

Les données en question ne sont traitées que par le GIFD

Ainsi, notre association peut être amenée à utiliser les données d'identification de toute personne nous ayant contacté au sujet de la douleur (nom, prénom, adresse, e-mail, téléphone, association ou organisme) afin de leur transmettre directement des informations utiles relatives **aux activités et événements liés aux projets du GIFD ou organisés en partenariat.**

Tout autre traitement de données nécessite l'accord explicite, conforme au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**, des personnes concernées. Sauf ce qui lui est imposé par la loi ou strictement justifié par l'accomplissement des finalités énumérées dans le présent document.

GIFD ne communique aucune donnée à caractère personnel à des tiers sans le consentement des personnes concernées.

Toute personne s'inscrivant comme nouveau membre ou lors d'activité du GIFD sera invitée, au moment de son inscription, à marquer son accord sur ce type de communication. Il sera toujours en droit de retirer son accord.

Le régime de traitement des données obéit aux finalités suivantes :

A. LES DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL COLLECTÉES ET ENREGISTRÉES

I. DONNÉES GÉNÉRALES D'IDENTIFICATION

Nom, prénom, adresse, e-mail, téléphone, association ou organisme.

Ces données sont collectées et enregistrées :

- Pour garantir l'identification certaine de la personne dans la gestion, l'organisation des activités et projets ainsi que toutes les communications inhérentes.
- Pour assurer la gestion des mandats participatifs au sein des différentes instances auxquelles GIFD est représenté.
- Pour l'envoi de la newsletter ou tout autre information relative aux activités du GIFD

L'ensemble de ces données sont exclusivement gérées par le secrétariat du GIFD

II. DONNÉES RELATIVES AU VERSEMENT DE COTISATIONS, CAUTIONS ET PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DIVERSES

Nom, prénom, adresse, e-mail, téléphone, numéro de compte, association ou organisme.

Ces données sont collectées et enregistrées pour déterminer le montant et l'état du paiement de la cotisation, du montant dû dans le cadre des formations données, valider ou invalider une inscription tenant compte du respect des obligations financières et effectuer d'éventuels remboursements

Ces données sont exclusivement gérées par le secrétariat du GIFD

III. DONNÉES SITE INTERNET

Nom, Prénom et Email

Répondre aux demandes et questions transmises par ce canal

Ces données sont exclusivement gérées par le responsable du site

B. LES PERSONNES HABILITÉES A ACCÉDER AUX DONNÉES ET A LES UTILISER

Les données énumérées ci-dessus ne sont accessibles qu'au CA de GIFD

Ceci implique :

- L'obligation de ne pas accéder ou chercher à accéder à des données qui ne sont pas strictement nécessaires à l'exécution de leur mission.
- L'interdiction de divulguer les données personnelles dont ils ont connaissance en dehors de ce qui est nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

C. LA DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES

Les données énumérées ci-dessus sont conservées à durée illimitée (sauf demande expresse de la personne concernée) pour tout ce qui concerne les informations d'identification des personnes participant, ayant participé aux activités ou prestations pour répondre à des besoins de GIFD et ce aux fins :

- D'archivage.
- De certifier la réalité de leur participation aux activités.
- De la réalisation des prestations et missions convenues.
- Du suivi de leurs mandats.
- Du suivi de leur demande d'aide ou de soutien.

Données relatives au versement de cotisations, cautions et participations financières diverses.

Ces données sont conservées pendant dix ans, soit le délai de prescription des dettes éventuelles.

D. LES DROITS RECONNUS AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR LES DONNÉES

Droit à l'information

Dès que des informations sont recueillies, il est dans l'obligation de GIFD d'en informer les personnes concernées de ce que l'on compte en faire. Cette information sera communiquée au moment où les données ont été récoltées, si elles ont été collectées de manière directe et dans un délai de 30 jours si elles ont été collectées de manière indirecte GIFD entend respecter ce droit des personnes notamment par la rédaction de la présente charte relative à la protection des données à caractère personnel.

Droit à la curiosité

Chacun a le droit d'interroger GIFD en tant que responsable de traitement, pour savoir si elle détient ou non des données le concernant. GIFD s'engage alors à confirmer ou non si elle détient des données, et si c'est le cas, préciser dans quel but, de quelles catégories de données et quels en sont les destinataires éventuels. Cette réponse se fera dans un délai de 30 jours à partir de la réception de la demande.

Droit d'accès

Chacun a le droit de recevoir, sous une forme intelligible, une copie des données faisant l'objet d'un traitement ainsi que toute information sur l'origine des données. Ce droit est exerçable par demande à GIFD via son Référent RGPD en faisant la preuve de son identité et par tout moyen de communication.

Droit de rectification

Toute personne peut faire rectifier des données inexactes qui se rapportent à elle, faire effacer ou interdire l'utilisation de données incomplètes ou non pertinentes (et ce sans aucun frais).

Droit d'opposition

Chacun peut s'opposer au traitement de ses données mais en invoquant des raisons sérieuses et légitimes.

E. RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Le responsable du traitement des données est GIFD établi à 1050 Bruxelles, 521 rue au bois et inscrite au répertoire des personnes morales sous le n°**0546.534.325**. La personne de référence au sein de l'asbl GIFD pour l'exercice des droits évoqués ci-dessus est secretariat@gifd.be

F. AUTORITÉ DE CONTRÔLE

Depuis le 25 mai 2018, l'Autorité de protection des données (APD) est le successeur de la Commission de la protection de la vie privée. L'APD est un organe de contrôle indépendant chargé de veiller au respect des principes fondamentaux de la protection des données à caractère personnel.

G. QUELQUES DÉFINITIONS

Données à caractère personnel

Toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable. Il peut s'agir du nom, d'une photographie, d'un numéro de téléphone, d'un numéro de compte, ... Même les informations qui se rapportent à la vie professionnelle ou publique sont considérées comme « données à caractère personnel ».

Traitement

Toute opération entièrement ou partiellement automatisée effectuée sur les données. Le sens du mot « opération » est très large, il peut s'agir de consultation, utilisation, modification, communication, ... Attention, dans le cadre du traitement manuel, la loi s'applique également s'il s'agit de constituer un fichier accessible selon des critères spécifiques (classement, ordre alphabétique, ...).

Responsable du traitement

Toute personne physique ou morale qui détermine les finalités et moyens du traitement des données. Les associations de fait sont également concernées par cette terminologie.